# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 MARS 2016

Délibération n° 2016.03.112

Centre technique des déchets ménagers de Frégeneuil : adoption du programme LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2016

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

# <u>Membres présents</u>:

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

#### Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

#### Excusé(s):

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

#### Absent(s):

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016**

**DELIBERATION** N° 2016.03.112

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur DEZIER

CENTRE TECHNIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS DE FRÉGENEUIL : ADOPTION DU PROGRAMME

GrandAngoulême projette de restructurer les locaux des déchets ménagers situés au centre technique de Frégeneuil.

# Les objectifs sont de :

- permettre la mise en place d'une « régulation » du principe de fini/parti de la collecte, en réorganisant les espaces de travail du rez-de-chaussée, actuellement inadaptés à cette évolution ;
- se mettre en conformité par rapport à la réglementation (code du travail, renouvellement de l'air, ...) ;
- améliorer l'accueil, la circulation du public et des personnels entre les différentes entrées du site ;
- permettre une évolution des services dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale (redevance spéciale, communication, ...).

L'opération permettra la rénovation de 503 m² (bureaux, vestiaires, sanitaires, ...) et la création d'une surface de 225 m² supplémentaires.

Les différentes étapes liées à ce projet sont :

- la consultation de maitrise d'œuvre lancée fin mars 2016 ;
- les études de conception de mai à décembre 2016 ;
- les travaux de mars 2017 à octobre 2017 (7 mois).

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 610 000 € HT, soit 732 000 € TTC, décomposé comme suit :

Travaux : 450 000 € HT Etudes analyses, contrôles : 15 000 € HT Maitrise d'œuvre : 55 000 € HT Divers et taxes : 33 000 € HT Provision pour imprévus : 22 000 € HT Relogement du service : 35 000 € HT

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 9 mars 2016,

#### Je vous propose:

**D'APPROUVER** le programme de réorganisation du centre technique de Frégeneuil tel que présenté ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à déposer toute demande d'autorisation ou toute déclaration prévue par les textes en vigueur en matière d'urbanisme et d'environnement,

**D'IMPUTER** les dépenses au budget annexe déchets ménagers – autorisation de programme n° 7.

# APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
30 mars 2016	31 mars 2016